

## CONVENTION

**entre la commune de Manouba et la société civile de Manouba,  
présente à la réunion du 6 Mars 2015 à la salle du conseil de la  
commune de la Manouba.**

**Sujet :  
Règles de jeu  
pour la mise en oeuvre du budget participatif en 2015  
dans la commune de la Manouba**

Considérant la décision du conseil municipal de la commune de Manouba, à travers l'arrêté municipal numéro 645 .du 17 Février 2015 consistant à mettre en œuvre le budget participatif en 2015 et 2016,

Considérant que la commune de Manouba et la société civile de Manouba ont acté leur volonté de mettre en œuvre activement le budget participatif suite à la réunion de concertation avec la société civile de Manouba le 6 Mars 2015.

les règles de jeu ci-dessous réglant la mise en œuvre du budget participatif en 2015 à Manouba ont été conclues

### *ENTRE*

D'une part, les autorités communales de Manouba, ici représentées par le président de la commission administrative et financière et des membres de la délégation spéciale,

### *ET*

D'autre part, la société civile de Manouba, ici représentée par la liste des associations en annexe :



## ***IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :***

### **1. Principes du budget participatif**

Équité, redevabilité, transparence, durabilité, efficacité, engagement civique, neutralité politique, la non-discrimination sur la base du handicap, respect des rôles.

### **2. Fora citoyens**

#### **2.1 Rôles des autorités**

- Assurer une sensibilisation des citoyens
- Assurer une communication efficace
- Organiser la logistique des fora citoyens
- Fournir des boissons et gobelets pour les citoyens
- Présenter les finances communales, le budget participatif et le budget citoyen
- Présenter la définition de la rubrique ouverte à la participation citoyenne et l'état des lieux
- Mettre à disposition des locaux dans chaque quartier à la demande des associations pour des séances d'information et de vulgarisation du budget participatif
- les autorités coordonnent avec les associations suivantes pour assurer un programme d'animation culturelle durant l'ouverture des fora citoyens : Les scouts, Ass Nama Al Khair , Ass Azm Li Attanmya, Ass Artistes Maghrebines, Ass Massar . Les autorités assistent les associations logistiquement dans la mesure du possible , sans s'engager pour une assistance financière. Chacune des associations citées ci-dessus sera chargée d'animer un forum citoyen sur l'ensemble des cinq fora citoyens.
- les autorités assurent et facilitent l'accès et la participation des citoyens en situation de handicap en se référant aux conseils des associations suivantes qui bénéficieront d'une visite des lieux des fora: Ass Irada Manouba, Ass Al Madina Lil Jamii, Organisation tunisienne de défense des droits des personnes handicapées, Tunisian New Look, Al Mountada Attounissi Li Tamkin Achabab, Ass Les Mains Blanches, LTDH Manouba, Ass des artisans et micro entreprises, Ass des artistes Maghrebines, Ass tunisienne des personnes handicapées .

#### **2.2 Rôles des associations**

- Sensibiliser les citoyens par rapport au budget participatif
- Relais d'information
- Faciliter le travail des autorités
- Participer **en tant que citoyen** pendant les fora citoyens

#### **2.3 Rôles des citoyens**

- Participer aux fora citoyens
- Ecouter les autorités
- Proposer des projets
- voter pour les idées des projets pour la dépense du montant BP (à partir de l'âge de 13 ans)
- Elire les délégués de leurs quartiers (à partir de l'âge de 13 ans)

#### **2.4 Rôles des facilitateurs locaux**

- Se préparer pour les séances dans les quartiers avec la documentation fournie par les experts de l' Action Associative
- Animer les réunions des fora citoyens et faciliter le consensus
- Contrôler le respect des étapes prévues pendant le processus du BP

- Faciliter la présentation des autorités et l'organisation et la logistique des réunions des fora citoyens

## 2.5 Rôles des facilitateurs seniors ou de l'Action Associative durant le premier forum :

- Animer les séances et faciliter le consensus
- Superviser les étapes prévues pendant le processus du BP
- Appui technique pour les autorités et le BP

## 2.6 Principe de désignation des délégués des quartiers

Par élection

## 2.7 Critères de sélection des candidats et le nombre des délégués

### *Critère de candidature*

- Appel aux candidatures dans les trois catégories: homme, femme et jeune (18-35 ans)

### *Critère d'élection*

- Un élu par catégorie, sauf pour les catégories ne comprenant pas de candidats.
- Total des élus = 3 délégués par zone d'habitation
- Nombre de délégués: 15 délégués de quartiers en total

## 2.8 Séance par quartier

2 séances par zone d'habitation (1. séance, la présentation des finances et état des lieux sur la rubrique ouverte à la participation citoyenne; 2. séance la décision des projets citoyens et la désignation des délégués)

Forum	Population (approximatif)	Quartier	Date	Lieu
1. Forum	4.000 habitants	Manouba Ville	<b>30 - 31 Mai 2015</b>	Salle de la commune de Manouba
2. Forum	10.000 habitants	Manouba Centre (Sprols + Cité Said + Oued Guérian)	<b>6 - 7 Juin 2015</b>	Espace familial Jabiet Zarrouk
3. Forum	5.000 habitants	Sidi Amor + Cité Saïda + Cité Chraïef	<b>6 - 7 Juin 2015</b>	Salle de la commune de Manouba
4. Forum	7.000 habitants	Saniet Ben Abdallah	<b>13 - 14 Juin 2015</b>	Salle de la commune de Manouba OU Ecole primaire Cité des oranges
5. Forum	5.000 habitants	Cité Ben Younes + Cité Boustil	<b>13 - 14 Juin 2015</b>	Maison de jeunes de Manouba
6. Visite sur terrain des lieux des projets votés par les citoyens			<b>20 juin 2015 à 22h</b>	Bus devant la municipalité de Manouba
7. Forum des délégués			<b>21 juin 2015 à 21h</b>	Salle de la commune de Manouba

### **3. Forum des délégués**

#### **3.1 Rôle des autorités**

- Assurer la communication pour le forum des délégués
- Organiser la logistique de la réunion
- Donner un appui technique par les services techniques et les comptables de la municipalité (décision souveraine des citoyens)
- Les services techniques de la municipalité donnent une estimation du coût de chaque projet proposé par les citoyens.
- Respecter le contenu des idées des projets citoyens dans l'élaboration du projet de budget
- La commune organise une visite sur les lieux des projets citoyens votées lors des fora citoyens avant le forum des délégués pour permettre aux délégués des quartiers pour découvrir les lieux des projets.

#### **3.2 Rôle des associations**

- Relais de l'information
- Faciliter le travail des autorités

#### **3.3 Rôle des délégués**

- Les délégués des quartiers assistent à la visite des lieux des projets citoyens votées lors des fora citoyens, organisée par la commune, avant le forum des délégués pour permettre aux délégués des quartiers de découvrir les lieux des projets.
- Présenter les idées des citoyens élus par les citoyens durant des fora des citoyens aux autres délégués
- Les délégués travaillent en groupe pour fixer les projets prioritaires
- Se mettre d'accord sur des priorités pour la ville de Manouba concernant la rubrique ouverte à la participation
- Informer les citoyens sur la décision du forum des délégués
- Collaborer avec les services techniques

#### **3.4 Rôle des facilitateurs locaux**

- Assister au forum
- Relais d'information

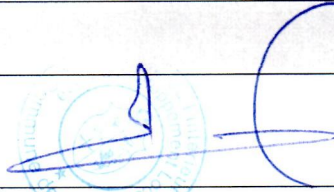











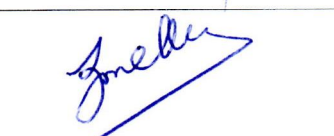
#### **3.5 Rôle des facilitateurs de l'Action Associative**

- Animer la séance et faciliter le consensus
- Appui technique pour les autorités
- Superviser les étapes prévues pendant le processus du BP

#### **3.6 Nombre des séances pour les délégués**

Max. 3 réunions dans une période de deux semaines

## إمضاء أعضاء بلدية منوبة

	
	نابيل الترحمان توجيهي عباسي معتد منوبة
	عبد الله بن أمور نعم المومند
	رضا المطرقي
	رضا الوسلاتي
	فخر الدين العبيدي
إمضاء مكونات المجتمع المدني	
	جمعية باب الخير
	جمعية الفنانات المغاربيات
	جمعية عزم للتنمية
	جمعية مدينة للجميع
	جمعية إرادة للأسرة الريفية و الحرفيات
	الجمعية التونسية للأشخاص ذوي الإعاقة
	جمعية منوبة للمعالم و الثقافة

منتدى تونس لتمكين الشباب  
TUNISIAN FORUM FOR  
YOUTH EMPOWERMENT  
Tel: 70.523.507

جمعية الأيادي البيضاء

جمعية منتدى تونس لتمكين الشباب

جمعية الحرفيين و المؤسسات الصغرى

الجمعية التونسية للتنمية الشاملة

جمعية نماء الخير

شبان بلا حدود  
Jeunes Sans Frontières  
الهيئة الوطنية  
Comité National  
الهاتف: 25.849.821

جمعية شبان بلا حدود

المنظمة التونسية للدفاع عن حقوق الأشخاص ذوي الإعاقة

جمعية عتيد

الرابطة التونسية للدفاع عن حقوق الإنسان

الغرفة الفتية العالمية بمنوبة

جمعية تونس اليوم

جمعية رؤى للثقافة

جمعية التنمية الثقافية

الإسلام مجد وب قائد فوج منوبة للكسافة التونسية